

Les Amis du Château de Castries



Adresse de l'association :

7 rue du Château – 34160 CASTRIES

Contact : 04 67 10 04 06

Courriel : amischateaudecastries@gmail.com

Site internet en cours de construction : <http://www.amischateaudecastries.fr>

L' Association a été créée le 20 novembre 2014, suite au rachat du château par la ville de Castries.

Elle a pour but la sauvegarde, la mise en valeur, la promotion et le rayonnement du château ainsi que du patrimoine architectural et historique qu'il représente.

L'Association intervient, en accord avec la municipalité, dans le domaine de la communication, d'organisation d'évènements, d'activités culturelles diverses.

Dans ce but, quatre commissions ont été créées :

- La commission Administration Générale : gestion ; recherche de financements
- La Commission Mise en Valeur : entretien des bâtiments et du parc
- La Commission Culture & Animations : choix et organisations de manifestations
- La Commission Rayonnement & Promotion : faire connaître le site sur et au-delà de notre territoire

Déjà forte de plus de 100 adhérents, l'Association met régulièrement en place des animations :

- ✚ *Des conférences, expositions, concerts sont organisés tout au long de l'année. Ne pas hésiter à consulter le site lorsqu'il sera opérationnel. Des informations par courriel sont systématiquement envoyées*
- ✚ *Tous les deuxièmes samedis de chaque mois, une matinée de nettoyage/débroussaillage du parc est programmée, suivie d'un pique-nique sur les lieux*
- ✚ *Dans le cadre des Journées du Patrimoine, au mois de septembre, ouverture et visite libre ou guidée du château, en toute gratuité.*



Les Amis du Château de Castries

BULLETIN D'ADHESION

Je, soussigné(e),

Adresse postale :

.....

Téléphone :Courriel :

Sollicite mon adhésion à l'Association des Amis du Château de Castries en qualité de membre.

Je déclare accepter intégralement les statuts de l'Association des Amis du Château de Castries, et m'engage à les respecter en toutes leurs dispositions.

La cotisation est fixée à 10€. Au-delà de 10€, les sommes sont considérées comme des dons.

Je règle la somme de : _____ € par chèque ; espèces

Fait à Castries, le : ____ / ____ / ____ Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.